

portant nomination aux fonctions de Directeurs des Services du Secrétariat Général à l'Aviation Civile.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la Constitution du 30 Décembre 1969 ;

Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo et les textes subséquents ;

Vu le Décret N° 78/81 du 28/3/70 portant création du Secrétariat Général à l'Aviation Civile Congolaise ;

Vu le Décret 64/4 du 7 Janvier 1964 fixant les taux des indemnités aux titulaires des postes de direction et de commandement, notamment en son article 6 ;

Vu la Note N° 377 B 1-72 nommant le Capitaine Aimé PORTELLA aux fonctions de Directeur Adjoint de l'Aviation Civile ;

Sur proposition du Ministre de l'Équipement

Le Conseil d'État entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Sont nommés au Secrétariat Général à l'Aviation Civile en qualité de :

Directeur de l'Administration Monsieur ONGAGOU Alphonsa -

Administrateur des SAF de 4ème échelon .-

Directeur de l'Aéronautique Civile Capitaine PORTELLA Aimé

Directeur de la Météorologie Monsieur MANKEDI Gabriel, Ingénieur des Travaux de la Météorologie de 4ème échelon

Directeur des Bases Aériennes Monsieur BOUKAKA Samuel, Ingénieur des Travaux Publics d'État de 1er échelon

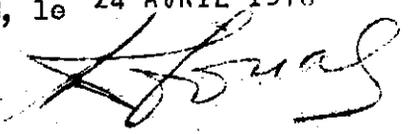
ARTICLE 2. - Le Capitaine PORTELLA Aimé assumera cumulativement avec ses fonctions de Directeur de l'Aéronautique Civile, les fonctions de Secrétaire Général Adjoint de l'Aviation Civile.

ARTICLE 3. - Les intéressés bénéficieront de l'indemnité de représentation prévue à l'article 6 du décret n° 64/4 du 7 Janvier 1964 susvisé.

ARTICLE 4. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service des intéressés sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 24 AVRIL 1970

Par le Président de la République, Chef de l'État, Président du Conseil d'État


Cdt. M. N'GOUABI.-

Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
chargé du Plan et de l'Administration
du Territoire,

Cdt. A. R A O U L .-

Le *Carde des Sceaux, Ministre de la
Justice et du Travail,

M. A. MOUDILENO-MASSENGO.-

Le Ministre de l'Equipement
chargé de l'Agriculture, des
Eaux et Forêts,

A. DIAVARA.-

P. Le Ministre des Finances et
du Budget,

Le Ministre du Commerce
de l'Industrie et des
Mines.

Ch. L. S. J. A. N. A. D.